La FHP-MCO déplore de ne pas être associée au dialogue

sur l'avenir du système hospitalier

La FHP-MCO, 1ère fédération française de cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique, déplore que les acteurs du secteur hospitalier privé ne soient pas associés au dialogue lancé par le ministère de la Santé sur l'avenir de l'hôpital et du système de santé en France.

Le ministre Xavier Bertrand a reçu mardi 400 directeurs, médecins hospitaliers et dirigeants des Agences régionales de santé (ARS) lors d'un débat organisé par le ministère de la Santé pour faire le point sur la récente réforme hospitalière (HPST, dite loi Bachelot).

"C'est certes une bonne chose que le gouvernement cherche à renouer la confiance avec le secteur hospitalier public. Mais il ne doit pas oublier non plus dans ce dialogue le secteur privé. Avec 700 établissements sur tout le territoire, la FHP-MCO représente notamment 40% des hospitalisations et pratiquement 60% des actes chirurgicaux en France"
, rappelle Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO.

"Il est urgent de renouer rapidement la confiance aussi avec le secteur privé hospitalier car, avec un tiers de nos établissements en situation difficile, voire au bord de la faillite, la situation est grave. Nous continuons d'être traités avec la plus grande indifférence par le gouvernement qui nous impose
une discrimination inacceptable et contraire au droit européen sur la question des tarifs hospitaliers.
Trop c'est trop.

Nous nous en souviendrons et cela ne manquera pas de laisser des traces"
,
prévient
Lamine Gharbi.

Les cliniques et hôpitaux privés coûtent moins cher à la Sécurité sociale que les hôpitaux publics: en moyenne, pour des prestations identiques, un établissement hospitalier privé est remboursé 2
6
% de moins par la Sécurité sociale qu'un
hôpital
public
[1]
. Sans compter que l
es établissements publics
bénéficie
nt
en plus d'une enveloppe globale de 8,3 milliards d'euros censée couvrir
leurs
missions d'intérêt général (MIGAC).

"Au nom de nos adhérents et des plus de 8 millions de patients que nous accueillons chaque année da
ns nos établissements, nous nous étonnerions de ne pas être considérés à la hauteur des enjeux, puisque la participation du secteur hospitalier privé aux missions du service public de la santé est désormais pleinement reconnue par la loi",
conclut
le président de la FHP-MCO.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 700 établissements privés en France qui participent aux missions de service public de la santé. Ces cliniques et hôpitaux privés représentent :

8,5 millions de séjours (40% des hospitalisations)

66.000 lits et places (30% des capacités d'hospitalisation MCO en France)

134 services d'urgence (2 millions de passages par an)

28% des naissances en France

32% des séances de chimiothérapie

25% des séjours médicaux

58% des séjours chirurgicaux

34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique

Environ 156.000 infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers y travaillent, ainsi que 45.000 praticiens.